

## Axe Lausanne - Montreux

## Lutry milite pour une nouvelle autoroute enterrée à Lavaux

**La Commune juge «inacceptable» la décision de Berne, soutenue par le Canton, de miser sur le rail pour soulager l'A9.**

Romarc Haddou

Lutry estime que la santé de sa population est «méprisée» par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec l'assentiment du Conseil d'Etat vaudois. La Commune réagit avec virulence à la décision, communiquée mi-septembre, de miser sur le trafic ferroviaire pour désengorger l'autoroute A9, entre Villars-Sainte-Croix et Montreux à l'horizon 2050. Au terme de six années d'études, l'OFROU avait indiqué que la partie centrale du tronçon, Belmont-La Veyre, «ne donnera lieu à aucun projet».

Plusieurs options étaient à l'étude: élargissement à trois voies ou construction de nouveaux tronçons, essentiellement en tunnel, avec suppression ou non du tracé existant. Le rapport coût-efficacité est finalement jugé défavorable. Des conclusions partagées par le Canton qui a immédiatement annoncé que la solution viendrait du rail, via de nouvelles liaisons et l'augmentation des cadences.

Lutry juge cette décision «inacceptable car elle méprise la santé de la population et sacrifie les communes riveraines». Pour la Municipalité, «le choix strictement ferroviaire est une illusion. Pour devenir opérationnel dans trente ans, ce projet devrait être à un stade d'étude beaucoup plus avancé, d'autant que de nombreuses oppositions au doublement des lignes du Simplon et de Berne sont prévisibles et vont encore prolonger les délais.» Dès lors, l'A9 restera un axe surchargé et «tout le tissu économique et social va continuer à en subir les désordres et les perturbations».

**«Un coût raisonnable»**

La Ville milite pour l'une des variantes qui était à l'étude: une nouvelle autoroute enterrée et la suppression du tracé actuel. Ce projet émane du bureau d'ingénieurs Giacomini & Jolliet et du conseiller communal lutryen Philippe Mingard. «Je peux admettre un arrêt provisoire des études, mais elles devraient reprendre après la pan-



Au grand dam de Lutry, le désengorgement de l'A9 passera par le rail et non par de nouveaux ouvrages routiers. KEYSTONE/BOTT

**«Il s'agit de remplacer une portion qui n'aurait jamais dû passer à cet endroit.»**

Charles Monod, syndic de Lutry

démie, en tenant compte des modifications du trafic liées à l'évolution du télétravail. La baisse des nuisances pendant le semi-confinement souligne à quel point elles

sont importantes en temps normal», relève l'élu.

L'Exécutif défend une variante qui «permet de conserver les jonctions existantes et de rendre à la population les surfaces de l'autoroute actuelle, le tout à un coût raisonnable en comparaison du montant des entretiens à consentir sur cet axe et des dépenses indirectes sur le réseau secondaire». N'est-ce pas délicat, à notre époque, de militer pour la construction d'une nouvelle autoroute? «Il s'agit de remplacer une portion qui n'aurait jamais dû passer à cet endroit, répond le syndic Charles Monod. On

parle d'un investissement pour cent ans, qui n'est pas complètement disproportionné par rapport aux travaux pharaoniques effectués sur le secteur correspondant, qui durent depuis près de dix ans et qui vont se poursuivre encore longtemps.» À noter que, dans les faits, l'OFROU dissocie sa stratégie à l'horizon 2050 et les travaux d'entretien menés actuellement (*lire l'encadré*).

**«Bénéfices douteux»**

«À l'issue des études, nous avons constaté que le caractère économiquement supportable d'un en-

terrement complet du tronçon n'était pas avéré. Un tel investissement, pour des bénéfices plus que douteux, n'aurait pas été tenable, répète Olivier Floc'hic, responsable communication de l'OFROU. À partir de là, nous travaillons à optimiser les infrastructures existantes par une harmonisation dynamique des vitesses, la gestion du trafic ou encore l'élargissement des tunnels de Belmont.» Il souligne que les études ne se sont pas faites dans le dos du Canton et des Communes. «Les contacts étaient réguliers, nous avons réfléchi en toute transparence et en cherchant à être consensuels.»

Pour le Département des infrastructures du Canton, le délégué à la communication Mehdi-Stéphane Prin rappelle simplement que «le Conseil d'Etat avait pris acte, en septembre, de la décision de l'OFROU et avait proposé une alternative dans la mesure de ses compétences et en lien avec sa stratégie ferroviaire Vision 2050».

À noter que Lutry déplore aussi une décision qui «revient à mettre une croix sur toute requalification de la bretelle d'accès qui balafre la commune depuis un demi-siècle». Pour le syndic, il aurait été possible d'étudier «son éventuelle suppression, par exemple en groupant les deux demi-jonctions en une seule au nord».

## Encore dix ans de travaux

● Un autre front occupe l'Office fédéral des routes sur l'A9. Il concerne les chantiers répartis sur quatre secteurs. Du côté de Lutry, ils s'achèvent cette année. Suivront des chantiers à Puidoux-Chexbres (entre 2020 et 2023), Bourg-en-Lavaux (de 2023 à 2026) et finalement Lausanne-Pully-Belmont, avec l'élargissement des tunnels (de 2025 à 2031). Plus de 300 oppositions ont été déposées, principalement en lien avec les nuisances des travaux. Le ping-pong procédural entre l'OFROU, les opposants et le Département

fédéral de l'environnement et des transports (DETEC) touche à sa fin. «Nous allons répondre d'ici à la fin de l'année aux dernières répliques des opposants. Ce round sera alors terminé et nous espérons une décision du DETEC en 2021», explique Olivier Floc'hic, responsable communication de l'OFROU. Après quoi, «la balle sera dans le camp des opposants», certains ayant déjà annoncé qu'ils se battraient jusqu'au Tribunal fédéral. Belmont se tient prêt. La syndique Nathalie Greiner

indique qu'en fonction du retour de l'OFROU, la Commune pourrait faire recours. «Notre priorité est de défendre les intérêts de notre population, plus particulièrement des riverains concernés. Si les travaux devaient avoir lieu, il est impératif d'en minimiser l'impact autant que possible, surtout concernant les normes d'immission de bruit. Ensuite viendra l'horizon 2050, pour lequel nous prenons acte de la communication de Lutry tout en étant bien conscients qu'il y aura des réflexions à mener pour la suite.» **R.H.**

## Les tribunaux subissent la loi du virus et jonglent avec les audiences

**Justice vaudoise**  
Contrairement à ce printemps, les juges continuent de siéger. Mais maladies et quarantaines chamboulent leur agenda.

La scène se joue au Tribunal de la Broye et du Nord vaudois en ce début de semaine. Se tient un procès pénal renvoyé une première fois en juin à la demande de l'accusé, une personne de 78 ans, donc «à risque». Répétée en automne, cette même demande a été écartée. Désormais, des mesures sanitaires strictes protègent les justiciables dans l'enceinte des Palais de justice.

Mais au cours des débats, le septuagénaire a lâché qu'il travaillait encore tous les jours dans sa so-

ciété. De quoi faire bondir le président: «Donc vous me dites que vous souhaitiez renvoyer l'audience pour vous protéger d'une infection, mais que vous allez tous les jours à votre atelier?»

Dans les prétoires comme dans nos vies, le virus dicte sa loi: il contamine, génère des craintes et... sert parfois de prétexte. L'Ordre judiciaire vaudois (OJV) jongle avec cette réalité depuis l'arrivée de la seconde vague qui barrait bon nombre d'audiences. «Il y a des tentatives de manœuvres dilatoires de certaines parties, mais elles sont peu nombreuses, note le président de l'Ordre judiciaire vaudois, Eric Kaltenrieder. Les présidents exigent en principe des justificatifs pour accéder à toute demande de renvoi. Pour l'essentiel, ce sont bien des malades ou des

**«Il est impératif que la justice continue à être rendue le plus normalement possible. Nous le devons aux justiciables.»**



Eric Kaltenrieder, président de l'Ordre judiciaire vaudois

personnes en quarantaine qui justifient d'annuler des audiences.»

Alors qu'il avait dû geler son activité durant six semaines au printemps, ne traitant que les affaires urgentes, l'OJV avance cet automne avec un principe inverse: maintenir tout ce qui peut l'être.

**25% d'annulations à Lausanne**

Ces derniers jours, les calendriers sont chamboulés: à Lausanne, 25% des causes pénales ont dû être renvoyées. Autre extrême dans l'arrondissement Broye-Nord vaudois, qui ne déplore quasi pas de report au pénal, mais beaucoup au civil.

«Le plus souvent, c'est une partie ou son défenseur qui est concerné, détaille Eric Kaltenrieder. Plus rarement un juge ou un

assesseur, mais en tel cas on arrive généralement à faire remplacer le magistrat. Pour nous, il est impératif que la justice continue à être rendue le plus normalement possible. Nous le devons aux justiciables. Pour des victimes ou des accusés, cela peut être très lourd de voir leur audience annulée à la dernière minute. Ils se sont préparés et on doit leur dire qu'il faut attendre peut-être plusieurs mois avant d'être reconvoqués.»

De quoi augmenter la charge des collaborateurs: «Ces audiences renvoyées doivent être refixées dans un agenda déjà bien rempli, sans compter les nouvelles affaires qui arrivent. Mais malgré tout, la justice suit son cours.»

**Flavienne Wahli Di Matteo**, avec la collaboration de Sébastien Galliker

Les soignants renoncent à débrayer le 1<sup>er</sup> décembre

**Lausanne**  
Pris dans la tourmente hospitalière de la 2<sup>e</sup> vague de Covid-19, le personnel de la santé parapublique suspend son préavis de grève.

Il n'y aura pas de grève du personnel soignant le 1<sup>er</sup> décembre dans le canton de Vaud. Réuni lundi soir en vidéoconférence, le personnel de la santé parapublique (hôpitaux régionaux, EMS, CMS) a décidé de suspendre son préavis de grève.

Une pétition demandant une revalorisation du travail dans les soins sera en revanche transmise aux autorités cantonales ce jour-là.

**«Au vu de la situation sanitaire et de l'état d'urgence dans les hôpitaux de canton, il n'a pas semblé raisonnable de maintenir ce préavis de grève au 1<sup>er</sup> décembre»**

Alberto Mocchi, section vaudoise de l'Association suisse des infirmiers

«Au vu de la situation sanitaire et de l'état d'urgence dans les hôpitaux de canton, il n'a pas semblé raisonnable de maintenir ce préavis de grève au 1<sup>er</sup> décembre», a indiqué mardi Alberto Mocchi, secrétaire général de la section vaudoise de l'Association suisse des infirmiers (ASI). Il sera sans doute reporté à janvier prochain, voire à une date ultérieure, selon lui.

«Il faudra à nouveau réunir des assemblées pour décider d'un calendrier précis» en suivant l'évolution de la situation de la pandémie de coronavirus, a affirmé de son côté David Gyax, secrétaire syndical au SSP Vaud.

Le personnel du CHUV, a priori peu enclin à participer à un mouvement de grève, a pour sa part annulé son assemblée prévue pour prendre position sur ce préavis de grève décidé par les syndicats de la branche. L'ASI-Vaud elle-même avait expliqué début octobre être soucieuse de maintenir un dialogue avec les partenaires sociaux et vouloir éviter une confrontation potentiellement contre-productive.

«L'appel à la grève dans le contexte actuel de crise sanitaire nous semble difficile. Nous ne voulons pas paralyser l'activité du CHUV et mettre en péril la prise en charge des patients», avait déclaré Carmen Catalioto Cuche, coprésidente de l'ASI-Vaud.

**Plus de 5000 signatures**

S'agissant de la pétition, exigeant une revalorisation du travail du personnel de la santé, elle a déjà récolté plus de 5000 signatures, selon M. Mocchi. Elle sera transmise aux autorités cantonales lors d'une petite cérémonie symbolique le 1<sup>er</sup> décembre. Elle a été lancée conjointement par le personnel de la santé parapublique et celui du CHUV. **ATS**